



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

archéologie

Question écrite n° 20307

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur un récent avis rendu par le Conseil national de la concurrence sur l'application des règles de la concurrence nationale et communautaire aux opérations de fouilles archéologiques. Cet avis a conduit le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie à donner des instructions à ses services déconcentrés d'organiser la concurrence des opérations d'archéologie préventive. Par ce fait, il engage la privatisation de l'archéologie et par conséquent la soumission de la recherche et de la protection du patrimoine national aux intérêts de grandes entreprises de travaux publics. Alors que les autres pays européens envient la qualité de l'archéologie préventive française et la cite comme exemple, il conviendrait de faire évoluer la législation actuelle, effectivement peu satisfaisante, vers un renforcement de ses compétences et de sa mission de service public. Elle lui demande par conséquent quelles mesures elle compte prendre pour répondre à l'attente de tous ceux que préoccupe cette situation.

Texte de la réponse

Le 7 octobre 1998, la ministre de la culture et de la communication a fait savoir qu'elle avait décidé, pour mettre fin à l'absence de cadre juridique clair et incontestable qui caractérise aujourd'hui le secteur de l'archéologie préventive, de confier à trois personnalités la mission de lui proposer, dans le délai d'un mois, un ensemble de mesures visant à concilier les exigences scientifiques du service public, les préoccupations d'aménagement du territoire et le respect des engagements européens de la France. Ces propositions serviront en particulier à l'élaboration d'un projet de loi définissant l'organisation et les conditions d'exécution de ce service public que constitue l'archéologie préventive et dont la ministre de la culture et de la communication a souligné qu'il échappe à une logique de concurrence commerciale mais doit se développer dans l'émulation entre équipes scientifiques.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20307

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1998, page 5633

Réponse publiée le : 21 décembre 1998, page 6955